

PRÉAVIS N°: 73/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 395'600.- pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette, parcelle 520

CONSEIL COMMUNAL DU 6 mai 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 10 avril à 20h à la salle des Mariages pour étudier le préavis n° 73/25. Étaient présents: Angélique BIONAZ, Maja JUTZI, Anne SALOMON, Florian PROBST et Ivo MARQUES ainsi que Jakup ISUFI de la COGEFIN.

La commission a pu poser ses questions à M. municipal, Roger MULLER, et nous le remercions vivement.

Monsieur Muller commence la séance par un bref résumé du préavis et les enjeux. La terrasse n'a pas été rénovée depuis sa création. La barrière n'est plus aux normes et également en train de se disloquer à cause des infiltrations d'humidité.

Il est important de noter que le bâtiment est classé en catégorie 3 du Recensement architectural du canton de Vaud. Lors de la soumission des plans de rénovation au canton, la seule demande de ce dernier a été d'utiliser des barrières en métal brossé au lieu du métal chromé.

Après cette brève introduction, la question de savoir s'il y aura d'autres travaux à l'avenir a été posée. En réponse, il a été confirmé qu'il y a en effet d'autres travaux à prévoir, notamment la réparation des stores et des moteurs défectueux ainsi que l'isolation des bâtiments pour assurer un confort thermique en hiver et en été.

Un autre point important à voir dans le futur est l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La plupart des accès ne sont pas adaptés et nécessitent de gros investissements pour se conformer aux normes. Ce projet semble devoir être réalisé dans un à deux ans.

On a demandé combien de soumissions avaient été reçues. M. Muller a répondu que la ville en avait reçu trois. L'entreprise Geneux Dancet a été choisie en raison de sa réputation et de son offre adaptée aux exigences.

La question portait sur la superficie et le nombre de mètres de barrière à refaire. On nous a répondu qu'il y avait environ 840 mètres carrés. Cependant, nous n'avons pas pu obtenir le nombre de mètres de barrière.

En ce qui concerne les éléments situés au-delà de la terrasse et des clôtures, la peinture sera appliquée pour unifier tous les travaux effectués.

Monsieur Muller nous a expliqué qu'un test sur l'amiante a été effectué avant le début du projet, et qu'il a donné un résultat négatif. Cette nouvelle était rassurante compte tenu de l'année de construction de la terrasse. De plus, il a été spécifié que le Canton a demandé aux communes de réaliser ce test sur tous les bâtiments scolaires.

Les travaux se réaliseront pendant la période des vacances scolaires, avec un débordement de quelques semaines après la rentrée. Ils coïncident avec les travaux de la piscine, qui ont été approuvés récemment. Il a été confirmé qu'il ne devrait pas y avoir de difficultés pour les entreprises engagées sur les deux chantiers, car les travaux sont exécutés à des endroits distincts, offrant ainsi suffisamment d'espace.

Finalement, on a spécifié que non seulement le pont menant à la terrasse, mais aussi tous les autres points d'accès subiraient une rénovation complète.

La séance des questions est maintenant terminée, et la réunion est levée. Les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les

conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 73/25 ;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 395'600.— pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 15 avril 2025

Ivo MARQUES, rapporteur

